

Annexe 3 Bis

**PRECAUTIONS MISE EN PLACE SUR LES
COMMUNES IMPACTEES PAR LES
SAGES**

PRECAUTIONS MISE EN PLACE POUR LE RESPECT DES ENJEUX DES DIFFERENTS SAGE DU PERIMETRE D'EPANDAGE DE L'USINE McCAIN HARNES

SAGE	LES ENJEUX	LES PRECAUTIONS MISES EN PLACE
SAGE MARQUE DEULE	- préserver la qualité des nappes	L'épandage des boues se fait juste avant l'implantation de la culture ou sur CIPAN/SIE afin de limiter la lixiviation des nitrates. Les règles de bonne pratique d'épandage sont respectées.
	- sécuriser l'alimentation locale en eau potable	L'épandage agricole dans les zones de captage (rapproché et immédiat) d'eau potable est interdit. En zone d'action renforcée, les contraintes supplémentaires sont appliquées.
	- améliorer la qualité des cours d'eau	Les doses d'apport sont raisonnées. De plus, les boues constituent un apport de substitution à d'autres engrais chimiques. L'azote est donc libéré de façon progressive ce qui limite le risque de lessivage.
	- préserver les zones humides locales	Les prélèvements de sols en parcelles et l'utilisation de la méthodologie APTISOLE exclue les zones non épandable. Les zone humides sont donc préservées.
	- développer le transport fluvial commercial et de plaisance	NC
	- valoriser le développement des loisirs liés à l'eau	NC
SAGE SCARPE AMONT	- promouvoir les économies d'eau dans un contexte de changement climatique, notamment en améliorant le rendement des réseaux.	NC
	- prévenir les inondations fluviales en développant une solidarité amont – aval ;	NC
	- limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement urbain et non urbain sur l'ensemble du bassin	L'épandage des boues permet l'apport de matière organique dans le sol et participe à sa structuration. Le sol est alors plus aéré donc plus perméable. Le risque d'érosion et de ruissellement s'en trouve ainsi limité.
	- améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en désaccordant l'existant ;	NC
	- atteindre le bon état physico-chimique des eaux superficielles et reconquérir et sécuriser la qualité des eaux.	Les doses d'apport sont raisonnées. De plus, les boues constituent un apport de substitution à d'autres engrais chimiques. L'azote est donc libéré de façon progressive ce qui limite le risque de lessivage.
	- améliorer les connaissances sur la contamination par les micropolluants (hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), zinc, formaldéhyde, polluants émergents) ;	NC
	- restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels du bassin ;	NC
- accroître les fonctionnalités écologiques de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs	NC	

	- identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité ;	Les prélèvements de sols en parcelles et l'utilisation de la méthodologie APTISOLE exclue les zones non épandable. Les zone humides sont donc préservées.
	- concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques ;	NC
	- communiquer et sensibiliser pour mettre en œuvre le SAGE ;	NC
	- pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre ;	NC
	- accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE ;	NC
	- suivre et évaluer la mise en œuvre le SAGE ;	NC
	- développer la collaboration avec les SAGE voisins.	NC
SAGE SCARPE AVAL	- gérer la ressource en eau disponible et assurer l'alimentation en eau potable	L'épandage agricole dans les zones de captage (rapproché et immédiat) d'eau potable est interdit. En zone d'action renforcée, les contraintes supplémentaires sont appliquées.
	- reconquérir la qualité de l'eau, globalement dégradée	Les doses d'apport sont raisonnées. De plus, les boues constituent un apport de substitution à d'autres engrais chimiques. L'azote est donc libéré de façon progressive ce qui limite le risque de lessivage.
	- protéger et restaurer les milieux aquatiques naturels et les zones humides	Les prélèvements de sols en parcelles et l'utilisation de la méthodologie APTISOLE exclue les zones non épandable. Les zone humides sont donc préservées.
	- prévenir les inondations, ce qui passe nécessairement par une solidarité entre les collectivités riveraines (amont-aval) et une gestion globale des écoulements.	L'épandage des boues permet l'apport de matière organique dans le sol et participe à sa structuration. Le sol est alors plus aéré donc plus perméable. Le risque d'érosion et de ruissellement s'en trouve ainsi limité.
SAGE SENSEE	- conserver l'état existant des eaux souterraines et continuer à faire en sorte que cet état perdure, que cela soit d'un point de vue qualitatif que quantitatif, avec une entente entre les différents usages	L'épandage des boues se fait juste avant l'implantation de la culture ou sur CIPAN/SIE afin de limiter la lixiviation des nitrates. Les règles de bonne pratique d'épandage sont respectées.
	- retrouver des milieux aquatiques fonctionnels et de meilleure qualité ;	Les doses d'apport sont raisonnées. De plus, les boues constituent un apport de substitution à d'autres engrais chimiques. L'azote est donc libéré de façon progressive ce qui limite le risque de lessivage.
	- maîtrise et limitation des risques liés à l'eau : diminuer les événements auxquels l'eau participe et de mieux les comprendre ;	L'épandage des boues permet l'apport de matière organique dans le sol et participe à sa structuration. Le sol est alors plus aéré donc plus perméable. Le risque d'érosion et de ruissellement s'en trouve ainsi limité.
	- communiquer dans le but d'expliquer aux populations le rôle des actions réalisées et le fonctionnement des milieux aquatiques.	NC